

LE 8 MAI 2017
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du centre culturel Patrick-Lepage, 9950, boulevard de Saint-Canut, secteur de Saint-Canut, Mirabel, le lundi huit mai deux mille dix-sept, à vingt heures, sous la présidence de M. le maire, Jean Bouchard.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon
Mme Guylaine Coursol
MM. David Marra-Hurtubise
François Bélanger
Patrick Charbonneau
Pierre-Paul Meloche
Mme Francine Charles
M. Guy Laurin

Sont également présents :

M. Mario Boily, directeur général
Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe
Suzanne Mireault, greffière

395-05-2017	Consultation sur le projet de règlement numéro PS-2175 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de la Ville de Mirabel. (G8 400)
--------------------	--

M. le maire explique d'abord les objets principaux du projet de règlement numéro PS-2175 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de la Ville de Mirabel de façon à autoriser des travaux en zone inondable de grand courant (0-20 ans) admissibles à une dérogation pour l'aménagement d'une piste cyclable (fins récréatives) nécessitant des travaux de déblai et de remblai, dans le secteur de Saint-Canut, ainsi que les conséquences de son adoption.

Par la suite, M. le maire invite les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à se faire entendre.

Aucun commentaire n'est formulé à l'égard de ce projet de règlement.

396-05-2017	Adoption de l'ordre du jour.
--------------------	-------------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mai 2017, tel que présenté.

397-05-2017 Approbation du procès-verbal.

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 24 avril 2017, tel que présenté.

398-05-2017 Approbation d'une liste de comptes à payer. (G5 213 N1048)

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a déposé et remis à chaque membre du conseil son rapport montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil en vertu du règlement numéro 1900 *Concernant les contrôles et suivis budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses* de cette Ville au montant de 210 647,63 \$ pour la période du 21 avril au 4 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport inclut également la liste des comptes à payer couvrant la période du 25 avril au 8 mai 2017, que le conseil doit approuver;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'autoriser la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville, les comptes inscrits à la liste des comptes à payer couvrant la période du 25 avril au 8 mai 2017 et totalisant les sommes suivantes :

- Dépenses du fonds d'activités financières 3 996 354,01 \$
- Dépenses du fonds d'activités d'investissement 12 922,39 \$
- TOTAL..... 4 009 276,40 \$

399-05-2017 Soumission relative aux services de laboratoire pour le contrôle de la qualité dans le cadre des travaux d'asphaltage 2017, phase II. (2017-038) (X3 211 U3 N15315)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « G&S Consultants SENC », la soumission relative aux services de laboratoire pour le contrôle de la qualité dans le cadre des travaux d'asphaltage 2017, phase II, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 31 553,74 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 20 avril 2017.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document

d'appel d'offres numéro 2017-038 préparé le 7 avril 2017 par le directeur du Service du génie, dans le dossier numéro X3 211 N15315, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

400-05-2017	Soumission relative à des travaux d'électricité pour l'année 2017. (G7 311 U3 N6546 #99070)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu unanimement :

D'accorder aux soumissionnaires conformes ci-après, selon l'alternative la plus avantageuse pour la Ville, la soumission relative à des travaux d'électricité pour l'année 2017, pour des prix unitaires, excluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 19 avril 2017, en fonction du tableau ci-dessous :

DESCRIPTION	Turpin Électrique inc.	Les Entreprises Électriques Fauteux et Fils
1) <u>MAIN-D'ŒUVRE ET ÉQUIPEMENT À TEMPS RÉGULIER – TAUX HORAIRE</u>		
Électricien	60,00 \$	60,00 \$
Aide-électricien	45,00 \$	45,00 \$
2) <u>MAIN-D'ŒUVRE ET ÉQUIPEMENT À TEMPS MAJORÉ – TAUX HORAIRE</u>		
<u>Électricien</u>		
Soirs de semaine, entre 17h et 7h	60,00 \$	60,00 \$
Fins de semaine	60,00 \$	60,00 \$
Jours fériés	60,00 \$	60,00 \$
<u>Aide-Électricien</u>		
Soirs de semaine, entre 17h et 7h	45,00 \$	45,00 \$
Fins de semaine	45,00 \$	45,00 \$
Jours fériés	45,00 \$	45,00 \$
3) <u>DISPONIBILITÉ</u>		
Disponible 24 heures sur 24 – 7 jours par semaine	Oui	Oui
4) <u>MATÉRIAUX (requis pour la réparation – payables au prix coûtant plus pourcentage)</u>		
Pourcentage facturé à l'unité	10 %	10 %
5) <u>APPEL DE SERVICE</u>		
Temps minimum facturé pour un appel de service	1 heure	1 heure

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres préparé par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 311 U3 N6546 #99070, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

401-05-2017	Soumission relative à des travaux de plomberie pour l'année 2017. (G7 311 U3 N8145 #99069)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accorder aux soumissionnaires conformes ci-après, selon l'alternative la plus avantageuse pour la Ville, la soumission relative à des travaux de plomberie pour l'année 2017, pour des prix unitaires, excluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 19 avril 2017, en fonction du tableau ci-dessous :

DESCRIPTION	Groupe Prestige Cloutier inc.	Drain Leclerc (2006) inc.
1) <u>MAIN-D'ŒUVRE ET ÉQUIPEMENT À TEMPS RÉGULIER – Taux horaire, taxes non incluses</u>		
Plombier	72,00 \$	85,00 \$
Aide-plombier	52,00 \$	60,00 \$
2) <u>MAIN-D'ŒUVRE ET ÉQUIPEMENT À TEMPS MAJORÉ – Taux horaire, taxes non incluses</u>		
<u>Plombier</u>		
Soirs de semaine, entre 17h et 7h	132,00 \$	N'a pas soumissionné
Fins de semaine	132,00 \$	N'a pas soumissionné
Jours fériés	132,00 \$	N'a pas soumissionné
<u>Aide-plombier</u>		
Soirs de semaine, entre 17h et 7h	112,00 \$	N'a pas soumissionné
Fins de semaine	112,00 \$	N'a pas soumissionné
Jours fériés	112,00 \$	N'a pas soumissionné
3) <u>DISPONIBILITÉ</u>		
Disponible 24 heures sur 24 – 7 jours par semaine	Oui	Oui
4) <u>MATÉRIAUX (requis pour la réparation – payables au prix coûtant plus pourcentage)</u>		
Pourcentage facturé à l'unité	22 %	30 %
5) <u>APPEL DE SERVICE</u>		
Temps minimum facturé pour un appel de service	3 heures	2 heures

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres préparé par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G7 311 U3 N8145 #99069, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

402-05-2017 Soumission relative à la fourniture de bacs roulants noirs (240 litres). (2017-024) (G6 112 U3 N14306)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumissionnés sont supérieurs à ceux estimés;

Il est proposé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu unanimement :

De rejeter toutes les soumissions reçues et ouvertes le 26 avril 2017 relatives à la fourniture de bacs roulants noirs (240 litres).

403-05-2017 Soumission relative au marquage ponctuel de la chaussée et des pistes cyclables pour les années 2017, 2018 et 2019. (2017-044) (X3 310 103 U3 #100184)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laurin, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) », la soumission relative au marquage ponctuel de la chaussée et des pistes cyclables pour les années 2017, 2018 et 2019, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 310 778,86 \$ incluant les taxes, pour les années 2017, 2018 et 2019, suite à leur soumission ouverte le 27 avril 2017.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2017-044 préparé en avril 2017 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro X3 310 103 U3 #99945, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

404-05-2017 Soumission relative au marquage longitudinal de la chaussée et des pistes cyclables pour les années 2017, 2018 et 2019. (2017-043) (X3 310 103 U3 #100185)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) », la soumission relative au marquage longitudinal de la chaussée et des pistes cyclables pour les années 2017, 2018 et 2019, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 364 683,14 \$ incluant les taxes, pour les années 2017, 2018 et 2019, suite à leur soumission ouverte le 27 avril 2017.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2017-043 préparé en avril 2017 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro X3 310 103 U3 #99942, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

405-05-2017	Soumission relative à un mandat de services professionnels concernant la préparation des plans et devis incluant la surveillance des travaux relatifs au réaménagement de la côte des Anges, entre les rues des Bouleaux et Paul-Sauvé, dans le secteur de Saint-Augustin. (2017-047) (X3 U3 N15241)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'accorder au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit « Efel Experts-conseils inc. », la soumission relative à un mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis incluant la surveillance des travaux relatifs au réaménagement de la côte des Anges, entre les rues des Bouleaux et Paul-Sauvé, dans le secteur de Saint-Augustin, pour un prix total ne dépassant pas 80 827,43 \$, incluant les taxes et frais incidents, suite à leur soumission reçue le 27 avril 2017.

Cette soumission, telle qu'acceptée par ce conseil en vertu de la présente résolution, est accordée, aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres préparé le 5 avril 2017 par le directeur du Service du génie, dans le dossier portant le numéro de référence X3 N15241, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

L'exécution du présent mandat par la firme constitue une acceptation des termes et conditions prévus à la présente résolution se rapportant au mandat et au montant de ses honoraires.

Également, d'autoriser ladite firme à présenter les plans et devis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec et à émettre à ce dernier, au plus tard soixante

(60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité du projet en regard de l'autorisation émise par ce ministère.

La Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation requis par le susdit Ministère.

Finalement, la Ville prendra en charge les infrastructures, notamment leur exploitation et leur entretien, suite à l'acceptation provisoire des travaux par le conseil municipal, le tout selon les dispositions et les termes de la demande, ci-haut mentionnés, approuvée par le conseil municipal.

D'informer le MDDELCC que la Ville de Mirabel s'engage à entretenir les ouvrages selon les bonnes pratiques de gestion optimales des eaux pluviales (programme d'entretien) et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

D'informer le MDDELCC que la Ville s'engage, relativement à ce projet, à adopter un plan de gestion des débordements au poste de pompage des eaux usées Belle-Rivière, dans le secteur de Sainte-Scholastique, décrivant les mesures compensatoires globales à mettre en place pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observée sur l'ensemble ou une partie du territoire de la Ville de Mirabel.

De faire parvenir au MDDELCC un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires à mettre en œuvre pour ne pas augmenter la fréquence des débordements et des dérivations observés plus précisément au poste de pompage de Belle-Rivière.

De s'assurer de la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier à convenir avec le MDDELCC.

De tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements y compris ceux liés au redéveloppement.

406-05-2017	Acquisition à des fins de parc ou terrains de jeux, des lots 6 021 345, 6 021 348, 6 021 354, 6 021 355 et 6 021 356, et à des fins de zones de conservation, des lots 6 021 349, 6 021 350, 6 021 351, 6 021 352 et 6 921 353, dans le secteur de Mirabel-en-Haut, de « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. ». (G7 100 N13247 #100308 et G7 100 N13247 #100307)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu unanimement :

D'acquérir de Xavie Brown ou de tout autre propriétaire, les lots suivants :

- à des fins de parcs ou terrains de jeux, les lots 6 021 345, 6 021 348, 6 021 354, 6 021 355 et 6 021 356 (G7 100 N13247 #100307);
- à des fins de zones de conservation, les lots 6 021 349, 6 021 350, 6 021 351, 6 021 352 et 6 921 353 (G7 100 NN13247 #100308),

le tout aux conditions stipulées à une promesse de cession dûment signée le 24 janvier 2017 par Xavie Brown.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du vendeur.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'acquisition et les autres documents nécessaires.

407-05-2017	Mainlevée concernant la clause de rétrocession du lot 15-409 vendu à « Centre d'outillage Kubota » et des lots 15-411 et 15-1846 vendus à « Gestion Michel Touchette inc. » et respectivement situés au 14183, boulevard du Curé-Labelle et au 17515, rue de la Paix, dans le secteur de Saint-Janvier. (G7 410 N1760 #79830)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE toutes les obligations, en vertu des actes de vente ci-après décrits ont été entièrement réalisées à la satisfaction de la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Que la Ville de Mirabel donne mainlevée des obligations qu'elle détient sur la rétrocession :

- du lot 15-409 vendu à « Centre d'outillage Kubota » situé au 14183, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier, aux termes d'un acte de vente intervenu entre la Ville de Mirabel et « Centre d'outillage Kubota inc. », le 15 octobre 1992 devant Me Gérald Forget, notaire, sous le numéro 6551 de ses minutes et publié le 21 octobre 1992, sous le numéro 331598 du bureau de la publicité des droits de Deux-Montagnes;
- des lots 15-411 et 15-1846 vendus à « Gestion Michel Touchette inc. » et situés au 17515, rue de la Paix, dans le secteur de Saint-Janvier, aux termes d'un acte de vente intervenu entre la Ville de Mirabel et « Gestion Michel Touchette inc. », le 20 novembre 2001 devant Me François Lefebvre, notaire, sous le numéro 11300 de ses minutes et publié le 22 novembre 2001, sous le numéro 422100 du bureau de la publicité des droits de Deux-Montagnes,

le tout tel qu'il appert d'un projet d'acte de mainlevée préparé par Me Michael Douglas Kelley.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée y relatif et les autres documents nécessaires.

408-05-2017	Prolongation du contrat relatif à la fourniture de divers produits chimiques, années 2017-2018. (2016-035) (G6 112 U3 N14966)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la municipalité octroyait, entre autres, aux soumissionnaires ci-dessous un contrat relatif à la fourniture de divers produits chimiques, le tout en vertu de la résolution numéro 431-05-2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut, à son gré, se prévaloir d'une option de prolongation du contrat pour une période additionnelle d'un (1) an;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche et résolu unanimement :

De prolonger le contrat intervenu avec les soumissionnaires ci-dessous concernant la fourniture de divers produits chimiques, pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018 en fonction des coûts unitaires et approximatifs apparaissant ci-dessous :

Produit	Soumissionnaire	Prix unitaire excluant les taxes	Prix total approximatif excluant les taxes Année 2017
Polychlorure d'aluminium	Les Produits Chimiques Erpac inc.	3,88 \$/tm	13 383,09 \$
Aluminate de sodium	Jacklyn Industries	538,21 \$/tm	50 742,17 \$
Permanganate de potassium	Produits chimiques CCC ltée	6,69 \$/kg	1 692,20 \$
Copolymère d'acrylamide cationique en poudre	Produits chimiques CCC ltée	4,90 \$/kg	28 642,54 \$

409-05-2017 **Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 5 256 687 (rue de la Perle), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N14894)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu unanimement :

D'acquérir de Kristine St-Louis Poitras et Jonathan Lanthier, ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 5 256 687 (rue de la Perle), dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge des cédants.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

410-05-2017 **Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 5 108 308 (rue du Jade), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N14746 #100250)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu unanimement :

D'acquérir de Nicolas Crompt et Michel Audrey Jérôme, ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 5 108 308 (rue du Jade), dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge des cédants.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

411-05-2017	Vente d'une chargeuse sur roues et d'un camion de déneigement 6 roues avec benne basculante. (G6 400 U4 N902)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à la mise en vente d'une chargeuse sur roues et d'un camion de déneigement 6 roues avec benne basculante par l'entremise des services d'appel d'offre du Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

CONSIDÉRANT QUE le CSPQ a procédé par appel d'offres pour la vente desdits biens;

CONSIDÉRANT QUE l'offre obtenue pour ces biens est supérieure aux estimations;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu unanimement :

D'autoriser la vente des équipements d'occasion aux soumissionnaires ci-dessous :

Soumissionnaire	Description du véhicule / de l'équipement	Montant
Transport JD 2000	Chargeuse sur roues Hyundai HL740-7 2005, unité 03-05	42 501,00 \$, plus les taxes applicables
Camions A&R Dubois inc.	Camion de déneigement 6 roues avec benne basculante, Ford L8000, 1995, unité 11-95	7 725,00 \$, plus les taxes applicables

le tout sans garantie de la part de la Ville, les acquéreurs achetant ladite chargeuse et ledit camion de déneigement susmentionnés, le tout tel que vu et à leurs risques et périls.

D'autoriser la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles pour compléter lesdites transactions.

412-05-2017	Vente de véhicules et équipements de la fourrière. (G6 400 N3705)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour la vente de véhicules et équipements de la fourrière faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame le conseiller Francine Charles et résolu unanimement :

De vendre les véhicules et équipements décrits ci-dessous au plus haut soumissionnaire, comme suit :

Soumissionnaire	No dossier	Description du véhicule / de l'équipement	Numéro de série	Montant
Recyclage d'autos Ste-Sophie inc.	9290	Honda cbr 600 1992 rouge	JH2PC2522NM100135	55,00 \$
Recyclage d'autos Ste-Sophie inc.	9312	Yamaha yw50 2006 bleu	LPRSA20N96A751141	35,00 \$
Recyclage d'autos Ste-Sophie inc.	9327	Moto Suzuki 2004 bleu	JS1VP53A242103069	100,00 \$
Recyclage d'autos Ste-Sophie inc.	9339	Nissan Sentra 2004 gris	3N1CB51D84L890653	227,00 \$
Recyclage d'autos Ste-Sophie inc.	9407	Bateau orange/beige	NIL	12,00 \$
Recyclage d'autos Ste-Sophie inc.	9096	Mazda 6 2007 bleu	1YVHP84C875M23109	307,00 \$
Recyclage d'autos Ste-Sophie inc.	9100	Motocross Suzuki TC4 250 jaune	2K2100675	100,00 \$
Recyclage d'autos Ste-Sophie inc.	9213	Camion City Star 2009 blanc	3HAJFAVX19L092346	407,00 \$
Recyclage d'autos Ste-Sophie inc.	9270	Subaru Impreza 2000 bleu	JF1GC4557YG501655	357,00 \$
Recyclage d'autos Ste-Sophie inc.	9288	Moto Suzuki 750 jaune 2000	JS1GR7HAXY2101762	157,00 \$

Les taxes étant applicables le cas échéant et le tout sans garantie de la part de la Ville, les acquéreurs achetant lesdits véhicules et équipements susmentionnés, le tout tel que vu et à leurs risques et périls.

D'autoriser le préposé aux activités spécifiques pour le Service de police ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles pour compléter lesdites transactions.

413-05-2017	Signature d'une entente avec « Circuit Canada Pro Tour », relativement à une compétition internationale de 72 trous de type omnium pour les saisons 2017, 2018 et 2019. (G3 216 102 U4 N258)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente avec « Circuit Canada Pro Tour » relativement à une compétition internationale de 72 trous de type omnium pour les saisons 2017, 2018 et 2019.

414-05-2017 Signature d'une entente industrielle relative au financement des travaux municipaux d'assainissement des eaux usées entre la Ville de Mirabel et la compagnie « Soudure Alarie inc. ». (X3 512 U4 N15359)

Il est proposé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente industrielle relative au financement des travaux municipaux d'assainissement des eaux usées, à intervenir entre la Ville et la compagnie « Soudure Alarie inc. », tel qu'il appert d'un projet d'entente préparé le 8 mai 2017.

415-05-2017 Signature d'une convention de services avec « Marché Public des Laurentides ». (G5 500 U4 N15207)

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, la convention de services avec « Marché Public des Laurentides », le tout tel qu'il appert d'un projet daté du 8 mai 2017.

416-05-2017 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement concernant la tarification pour la location de salles. (G8 400) (2181)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bélanger qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement concernant la tarification pour la location de salles.

417-05-2017 Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2179 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :

- permettre les bâtiments d'un maximum de 3 étages et de 14 mètres de hauteur dans la zone C 11-18, dans le secteur de Saint-Antoine;**
- permettre l'entreposage de matériaux en vrac pour les entreprises de type entrepreneur en construction dans la zone I 2-18, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;**
- permettre les habitations multifamiliales détachées d'un maximum de 6 logements dans la zone H 5-69, dans le secteur de Saint-Canut.**

(G8 400)

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PU-2179 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :

- permettre les bâtiments d'un maximum de 3 étages et de 14 mètres de hauteur dans la zone C 11-18, dans le secteur de Saint-Antoine;
- permettre l'entreposage de matériaux en vrac pour les entreprises de type entrepreneur en construction dans la zone I2-18, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
- permettre les habitations multifamiliales détachées d'un maximum de 6 logements dans la zone H 5-69, dans le secteur de Saint-Canut.

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, présidée par le maire, le lundi 12 juin 2017, à 20 h, au Complexe Jean-Laurin, 8475, rue Saint-Jacques, secteur de Saint-Augustin, Mirabel.

418-05-2017	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de la Ville de Mirabel de façon à autoriser des travaux en zone inondable de grand courant (0-20 ans) admissibles à une dérogation pour l'aménagement d'une piste cyclable (fins récréatives) nécessitant des travaux de déblai et de remblai, dans le secteur de Saint-Canut. (G8 400) (S-2175)
--------------------	--

Avis de motion est donné par madame la conseillère Francine Charles qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de la Ville de Mirabel de façon à autoriser des travaux en zone inondable de grand courant (0-20 ans) admissibles à une dérogation pour l'aménagement d'une piste cyclable (fins récréatives) nécessitant des travaux de déblai et de remblai, dans le secteur de Saint-Canut.

419-05-2017	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement autorisant la préparation de plans et devis pour les travaux d'infrastructures municipales sur la montée Sainte-Marianne débutant à environ 70 mètres linéaires au sud-est du chemin Notre-Dame et se terminant à environ 200 mètres linéaires au nord-ouest de la rue Jacques-Cartier, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins. (G8 400) (2176)
--------------------	---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bélanger qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement autorisant la préparation de plans et devis pour les travaux d'infrastructures municipales sur la montée Sainte-Marianne débutant à environ 70 mètres linéaires au sud-est du chemin Notre-Dame et se terminant à environ 200 mètres linéaires au nord-ouest de la rue Jacques-Cartier, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins.

420-05-2017 **Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 1987 *Autorisant la préparation des plans et devis et surveillance pour des travaux d'infrastructures sur une partie de la rue des Gouverneurs et sur la rue de Blois, y compris un poste de pompage, décrétant lesdits travaux, ainsi que la construction d'un poste de pompage, le tout dans le secteur du Domaine-Vert Nord et autorisant une dépense et un emprunt à ces fins, afin de modifier le bassin de taxation.* (G8 400) (2178)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bélanger qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 1987 *Autorisant la préparation des plans et devis et surveillance pour des travaux d'infrastructures sur une partie de la rue des Gouverneurs et sur la rue de Blois, y compris un poste de pompage, décrétant lesdits travaux, ainsi que la construction d'un poste de pompage, le tout dans le secteur du Domaine-Vert Nord et autorisant une dépense et un emprunt à ces fins*, afin de modifier le bassin de taxation.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

421-05-2017 **Adoption du règlement numéro 2155 modifiant le règlement numéro 717 « *Concernant la sécurité routière* », afin de réduire à 50 km/heure la limite de vitesse sur une partie du rang Saint-Rémi, à l'approche et la sortie du pont Canuta soit, entre la route Sir-Wilfrid-Laurier et la Ville de Saint-Colomban, dans le secteur de Saint-Canut. (G8 400)**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 24 avril 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette séance, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. 1977 c.C-19) ont été suivies;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement a été mentionné à haute voix;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2155, tel que présenté.

422-05-2017 **Adoption du règlement numéro U-2167-1 modifiant le règlement de lotissement numéro U-948 de la Ville de Mirabel de façon à :**

- permettre la réalisation d'habitations unifamiliales jumelées sur des terrains ayant une superficie minimale de 260 mètres carrés, une largeur minimale de 9,0 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains de rangée et une superficie minimale de 340 mètres carrés, une largeur minimale de 12,0 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains de coin dans la zone H 13-8, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;**

–permettre la réalisation d’habitations unifamiliales contiguës sur des terrains ayant une superficie minimale de 165 mètres carrés, une largeur minimale de 6,0 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains de rangée, une superficie minimale de 240 mètres carrés, une largeur minimale de 8,0 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains d’extrémité de rangée et une superficie minimale de 300 mètres carrés, une largeur minimale de 11,5 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains de coin dans les zones H 12-90 et H 13-8, dans les secteurs du Domaine-Vert Nord et de Mirabel-en-Haut. (G8 400)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 13 mars 2017, le projet de règlement numéro PU-2167 a été adopté;

CONSIDÉRANT la consultation publique sur le projet de règlement numéro PU-2167 tenue lors d’une séance du conseil le 10 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette séance, le second projet de règlement numéro PU-2167 a été adopté, sans modification, et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) demandes d’approbation référendaire relativement au second projet de règlement numéro PU-2167 nous sont parvenues, soit deux (2) demandes le 24 avril 2017 et deux (2) autres demandes le 27 avril 2017, relativement aux articles ou à une partie des articles 1 et 5 du projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) de ces demandes sont valides en ce qui a trait à la zone concernée H 13-16, soit la zone contiguë H 13-1 pour laquelle zone il fut recueilli plus de 12 signatures;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’adopter un règlement pour les articles ou partie d’entre eux qui n’ont pas fait l’objet de demande d’approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l’article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. 1977 c.C-19) ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D’adopter le règlement numéro U-2167-1, tel que modifié par rapport au projet de règlement numéro PU-2167.

423-05-2017 Adoption du règlement numéro U-2167-2 modifiant le règlement de lotissement numéro U-948 de la Ville de Mirabel de façon à :

–permettre la réalisation d’habitations unifamiliales jumelées sur des terrains ayant une superficie minimale de 260 mètres carrés, une largeur minimale de 9,0 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains de rangée et une superficie minimale de 340 mètres carrés, une largeur minimale de 12,0 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains de coin dans la zone H 13-16, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;

–permettre la réalisation d’habitations unifamiliales contiguës sur des terrains ayant une superficie minimale de 165 mètres carrés, une largeur minimale de 6,0 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour

les terrains de rangée, une superficie minimale de 240 mètres carrés, une largeur minimale de 8,0 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains d'extrémité de rangée et une superficie minimale de 300 mètres carrés, une largeur minimale de 11,5 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains de coin dans la zone H 13-16, dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (G8 400)

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De reporter l'adoption du règlement numéro U-2167-2 à une séance ultérieure.

424-05-2017 Adoption du règlement numéro U-2168-1 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :

- créer la zone H 12-93 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones C 12-88 et H 12-89, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;**
- permettre la construction d'habitations unifamiliales jumelées et contiguës d'une largeur minimale de 6 mètres dans la zone H 13-8, en plus d'y abroger les usages résidentiels permis actuellement et de modifier les marges minimales prescrites, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;**
- retirer l'obligation d'avoir un pourcentage minimal de 50% de stationnement souterrain dans la zone H 12-55, dans le secteur du Domaine-Vert Sud. (G8 400)**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 13 mars 2017, le projet de règlement numéro PU-2168 a été adopté;

CONSIDÉRANT la consultation publique sur le projet de règlement numéro PU-2168 tenue lors d'une séance du conseil le 10 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette séance, le second projet de règlement numéro PU-2168 a été adopté, sans modification et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) demandes d'approbation référendaire relativement au second projet de règlement numéro PU-2168 nous sont parvenues, soit une (1) demande le 24 avril 2017 et deux (2) autres demandes le 27 avril 2017, relativement aux articles ou partie des articles 3, 4, 5, 6, 7 et 8 du projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) de ces demandes sont valides en ce qui a trait à la zone concernée H 13-16 et H 13-5, soit la zone contiguë H 13-1 pour laquelle zone il fut recueilli plus de 12 signatures;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un règlement pour les articles ou partie d'entre eux qui n'ont pas fait l'objet de demande d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. 1977 c.C-19) ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro U-2168-1, tel que modifié par rapport au projet de règlement numéro PU-2168.

425-05-2017 Adoption du règlement numéro U-2168-2 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :

- permettre la construction d’habitations unifamiliales jumelées et contiguës d’une largeur minimale de 6 mètres dans la zone H 13-16, en plus d’y abroger les usages résidentiels permis actuellement et de modifier les marges minimales prescrites, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;**
- créer la zone C 13-17 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 13-5, dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (G8 400)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche et résolu unanimement :

De reporter l'adoption du règlement numéro U-2168-2 à une séance ultérieure.

426-05-2017 Embauche au poste d'agent de communication pour le Service des communications. (G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'embaucher France Létourneau, au poste d'agent de communication au Service des communications, en tant que personne salariée régulière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel (C.S.N.) (Bureaux), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

427-05-2017 Inscription de Kim Montgrain, Marilyne Lavoie et Patrick Houle sur une liste d'admissibilité au poste d'enquêteur au Service de police. (G4 200)

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laurin, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'inscrire les personnes ci-dessous sur une liste d'admissibilité au poste d'enquêteur au Service de police selon le rang suivant :

- 1^{er} rang : Kim Montgrain
- 2^e rang : Marilyne Lavoie
- 3^e rang : Patrick Houle

le tout aux conditions de travail le tout selon les conditions prévues à la convention collective de travail entre le Syndicat de la Fraternité des policiers de Mirabel inc. et la Ville de Mirabel.

428-05-2017 Nomination de Kim Montgrain au poste d'enquêteur pour le Service de police. (G4 200)

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De nommer, Kim Montgrain, au poste d'enquêteur pour le Service de police, à titre d'employé régulier, le tout aux conditions prévues à la convention collective en vigueur entre la Fraternité des policiers de Mirabel et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice des Ressources humaines.

429-05-2017	Dénomination de voie de communication. (X6 600 N217)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a pris connaissance d'une recommandation du Comité de toponymie relative à la dénomination d'une nouvelle voie de communication;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De donner le nom indiqué à la voie de communication suivante :

Dans le secteur de Saint-Canut :

a) **Lots 2 963 432, 2 963 431 et 2 963 430 :**

Nom donné : Rue Boisclair

Motif : à la mémoire de Ubald Boisclair qui a fait l'acquisition d'une terre, rang Sainte-Marie, dans le secteur de Sainte-Monique, en 1945, afin de devenir agriculteur-laitier. En 1956, M. Boisclair débute les opérations d'une compagnie de béton préfabriqué. En 2005, son fils Philippe construit une nouvelle usine, secteur de Saint-Canut, qui est toujours en activité au sud de la route Sir-Wilfrid-Laurier, à proximité du chemin Dupuis.

430-05-2017	Autorisation à la trésorière, à la trésorière adjointe et à la chef-comptable relativement aux services en ligne auprès de Revenu Québec. (G1 210 102)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser la trésorière, madame Jeannic D'Aoust, la trésorière adjointe, madame Nathalie Legault, et la chef-comptable, madame Nathalie Aubin, à représenter la Ville de Mirabel pour les dossiers (NEQ : 8813434238) concernant notamment l'application des :

- *Lois fiscales;*
- *Loi sur la taxe d'accise;*
- *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*

auprès du ministère des Finances du Québec, soit de :

- consulter le dossier de la Ville de Mirabel et agir au nom et pour le compte de la Ville, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Ville pour l'application ou l'exécution des *lois fiscales*, de la *Loi sur la taxe d'accise* et la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;

- effectuer l'inscription de la Ville aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Ville, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de la Ville à *ClicSÉQUR - Entreprises* et à *Mon dossier* pour la Ville;
- consulter le dossier de la Ville et agir au nom et pour le compte de la Ville, conformément aux conditions d'utilisation de *Mon dossier* pour les entreprises, que l'on peut consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que l'on peut accepter.

Que le conseil municipal accepte que Revenu Québec communique avec l'un des représentants ci-dessus, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Ville et qui sont nécessaires à l'inscription à *Mon dossier* pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Que le conseil municipal confirme à Revenu Québec qu'il doit communiquer les renseignements nécessaires aux personnes nommées ci-avant, par accès aux services en lignes, pour l'exécution de leur travail dans le cadre de leurs fonctions à la Ville de Mirabel.

431-05-2017 Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec d'accorder une permission de voirie relative à l'exécution de travaux dans l'emprise des routes sous juridiction provinciale. (X3 600 N3713)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit obtenir une permission de voirie du MTMDET pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le MTMDET;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

Que la Ville de Mirabel demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2017 et qu'elle autorise le directeur du Service du génie et la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics

de la Ville, à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$, puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie.

De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

432-05-2017	Mandat d'un membre du Comité consultatif agricole (CCA). (G3 300 U2 N7529 et X6 112 U5 N438)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le mandat de Bernard Laurin, membre au sein du Comité consultatif agricole se terminait le 7 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE Bernard Laurin ne désire pas renouveler son mandat;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir au remplacement de Bernard Laurin;

CONSIDÉRANT QUE l'« Union des producteurs agricoles Sainte-Scholastique Mirabel » a suggéré deux personnes, soit :

- Thérèse Lavoie
- Lyne Riopel

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De nommer Thérèse Lavoie à titre de membre du Comité consultatif agricole (CCA), et ce, jusqu'au 31 décembre 2017.

433-05-2017	Ratification de la participation d'un membre du conseil au congrès 2017 de l'Union des Municipalités du Québec et autorisation des dépenses y relatives. (G3 312 N1059)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laurin, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De ratifier la participation de François Bélanger, membre du conseil municipal, à titre de représentant de la Ville, au congrès annuel 2017 de l'Union des Municipalités du Québec les 4 et 5 mai 2017 et de ratifier les dépenses relatives à sa participation et liées à sa fonction au sein de la Ville.

434-05-2017	Adoption du rapport final d'activités pour la mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la Ville. (X2 200 U4 N11625)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche et résolu unanimement :

D'adopter le rapport final d'activités pour la mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la ville, préparé par le directeur du Service de la sécurité incendie, en date du 28 avril 2017.

435-05-2017	Quote-part de la Ville relativement à la réalisation de travaux d'ajout en postfiltration, d'une barrière de désinfection aux rayons ultraviolets, à la station de purification de l'eau de Sainte-Thérèse. (X3 511 101 U4 N4333)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du règlement numéro 1276-1 N.S. de la Ville de Sainte-Thérèse relativement à la réalisation de travaux d'ajout en postfiltration, d'une barrière de désinfection aux rayons ultraviolets, à la station de purification de l'eau de Sainte-Thérèse;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'approuver le règlement numéro 1276-1 N.S. de la Ville de Sainte-Thérèse relativement à la réalisation de travaux d'ajout en postfiltration, d'une barrière de désinfection aux rayons ultraviolets, à la station de purification de l'eau de Sainte-Thérèse et pourvoyant à un emprunt d'un montant de 2 435 000 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans pour en payer le coût afin de modifier le montant de l'emprunt nécessaire à la réalisation de ces travaux, dorénavant porté à 3 490 000 \$ ainsi que l'estimation ventilée de ceux-ci.

436-05-2017	Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports relative à l'analyse de la sécurité sur la rue Charles, à l'intersection de l'autoroute 15 sud. (X3 600 N2324)
--------------------	--

CONSIDÉRANT le nombre croissant d'accidents avec blessés à l'intersection de la rue Charles et de l'embranchement de l'autoroute 15 Sud passant de 5 à 9 accidents de l'année 2015 à 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise et résolu unanimement :

De demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'analyser la sécurité de cette intersection de la rue Charles et de l'embranchement de l'autoroute 15 Sud, afin d'éviter le nombre croissant d'accidents avec blessés.

437-05-2017	Demande d'avis à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en vertu du critère 1.6.2 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). (G3 410)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le 27 juin 2016, le conseil de la Ville de Mirabel a adopté son règlement de concordance au PMAD de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) numéro S-203 modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) S-77;

CONSIDÉRANT QUE le 2 août 2016, le conseil de la Ville de Mirabel recevait sa conformité aux orientations, objectifs et critères du PMAD de la CMM;

CONSIDÉRANT QUE le 19 août 2016, le conseil de la Ville de Mirabel recevait sa conformité aux orientations gouvernementales du ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QUE le règlement de concordance au PMAD de la CMM numéro S-203 modifiant le SADR de la Ville de Mirabel est entré en vigueur le 19 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE le 13 février 2017, la Ville de Mirabel a adopté les règlements de concordance (numéros U-2144, U-2145 et U-2150) de ses outils d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le 3 mai 2017, les règlements de concordance des outils d'urbanisme de la Ville de Mirabel sont entrés en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel dispose et met en œuvre un Plan de Développement de la Zone Agricole (PDZA) depuis le 3 juin 2014;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier les limites des périmètres métropolitains identifiés au PMAD de la CMM à deux endroits sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les deux agrandissements des périmètres métropolitains proposés ne touchent que du territoire situé en zone blanche;

CONSIDÉRANT les rapports argumentaires soumis pour appuyer les demandes d'agrandissements aux périmètres métropolitains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu unanimement :

Que la Ville de Mirabel demande à la Communauté métropolitaine de Montréal d'analyser et de formuler son avis en vertu des critères de l'article 1.6.2 de son PMAD, eu égard à la présente demande de la Ville de Mirabel.

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par le directeur général, M. Mario Boily en date du 4 mai 2017; (G1 211 101 120 N11458)
- b) rapport financier et rapport de l'auditeur de la Ville de Mirabel préparés par la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l., pour l'année 2016; (G5 300)
- c) certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement concernant le règlement numéro 2171 « Autorisant la réalisation des plans et devis incluant la surveillance des travaux de fondation de rue et de drainage sur la rue Lemire, ainsi que l'acquisition de terrain, dans le secteur du Petit-Saint-Charles, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins »; (G8 400)
- d) demande d'approbation référendaire reçue le 27 avril 2017 concernant les seconds projets de règlement suivants :
 - numéro PU-2167 modifiant le règlement de lotissement numéro U-948 de la Ville de Mirabel de façon à :
 - permettre la réalisation d'habitations unifamiliales jumelées sur des terrains ayant une superficie minimale de 260 mètres carrés,

une largeur minimale de 9,0 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains de rangée et une superficie minimale de 340 mètres carrés, une largeur minimale de 12,0 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains de coin dans les zones H 13-8 et H 13-16, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;

- permettre la réalisation d'habitations unifamiliales contiguës sur des terrains ayant une superficie minimale de 165 mètres carrés, une largeur minimale de 6,0 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains de rangée, une superficie minimale de 240 mètres carrés, une largeur minimale de 8,0 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains d'extrémité de rangée et une superficie minimale de 300 mètres carrés, une largeur minimale de 11,5 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains de coin dans les zones H 12-90, H 13-8 et H 13-16, dans les secteurs du Domaine-Vert Nord et de Mirabel-en-Haut; (G8 400)
 - numéro PU-2168 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :
 - créer la zone H 12-93 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones C 12-88 et H 12-89, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
 - créer la zone C 13-17 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 13-5, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
 - permettre la construction d'habitations unifamiliales jumelées et contiguës d'une largeur minimale de 6 mètres dans les zones H 13-8 et H 13-16, en plus d'y abroger les usages résidentiels permis actuellement et de modifier les marges minimales prescrites, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
 - retirer l'obligation d'avoir un pourcentage minimal de 50% de stationnement souterrain dans la zone H 12-55, dans le secteur du Domaine-Vert Sud. (G8 400)
- e) demande d'approbation référendaire reçue le 27 avril 2017 concernant les seconds projets de règlement suivants :
- numéro PU-2167 modifiant le règlement de lotissement numéro U-948 de la Ville de Mirabel de façon à :
 - permettre la réalisation d'habitations unifamiliales jumelées sur des terrains ayant une superficie minimale de 260 mètres carrés, une largeur minimale de 9,0 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains de rangée et une superficie minimale de 340 mètres carrés, une largeur minimale de 12,0 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains de coin dans les zones H 13-8 et H 13-16, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
 - permettre la réalisation d'habitations unifamiliales contiguës sur des terrains ayant une superficie minimale de 165 mètres carrés, une largeur minimale de 6,0 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains de rangée, une superficie minimale de 240 mètres carrés, une largeur minimale de 8,0 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains d'extrémité de rangée et une superficie minimale de 300 mètres carrés, une largeur minimale de 11,5 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains de coin dans les zones H 12-90, H 13-8 et H 13-16, dans les secteurs du Domaine-Vert Nord et de Mirabel-en-Haut; (G8 400)

- numéro PU-2168 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :
 - créer la zone H 12-93 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones C 12-88 et H 12-89, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
 - créer la zone C 13-17 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 13-5, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
 - permettre la construction d'habitations unifamiliales jumelées et contiguës d'une largeur minimale de 6 mètres dans les zones H 13-8 et H 13-16, en plus d'y abroger les usages résidentiels permis actuellement et de modifier les marges minimales prescrites, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
 - retirer l'obligation d'avoir un pourcentage minimal de 50% de stationnement souterrain dans la zone H 12-55, dans le secteur du Domaine-Vert Sud. (G8 400)

Parole aux conseillers.

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

Dépôt d'un document concernant l'aménagement d'une piste cyclable sur le boulevard de Saint-Canut pour la portion ouest, soit entre l'intersection de la rue Saint-Simon et la route Sir-Wilfrid-Laurier (158).

438-05-2017	Levée de la séance.
--------------------	----------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Jean Bouchard, maire

Suzanne Mireault, greffière